Case
FRC
3872

EXTRAIT DES REGISTRES

De l'Égliſe Métropolitaine St.-Étienne de Toulouſe,

Du Mercredi 9 Juillet 1788.

Un de MM. les Celleriers a dit, que l'Adminiſtration Municipale de cette Ville a jugé à propos, dans les circonſtances actuelles, de convoquer un Conſeil général & renforcé de tous les Ordres de cette Ville, pour délibérer ſur les moyens qu'il y a à prendre dans la criſe actuelle où l'on ſe trouve, depuis la révolution générale qui vient de s'opérer, & qu'il a été remis un billet de convocation au Chapitre, pour aſſiſter par ſes Députés audit Conſeil.

Sur quoi il a été délibéré de députer M. d'Aldeguier, Chanoine-Archidiacre; & l'un de MM. les Celleriers.

MALARET, Prévôt.

Du 10 *Juillet* 1788.

Un de MM. les Celleriers a dit, qu'il a reçu hier Mercredi un billet de la part de MM. les Capitouls, par lequel il eſt annoncé, que des Ordres Supérieurs empêchent l'Aſſemblée du Conſeil Général, qui avoit été convoquée pour ce jour, &

auquel ledit Chapitre avoit député. Sur quoi un des Meſſieurs a dit :

MESSIEURS,

QUOIQUE, dans ce temps malheureux, des Ordres Supérieurs nous mettent dans l'impoſſibilité d'unir nos réclamations à celles de nos Concitoyens, nous n'en ſommes pas moins obligés, comme premier Corps Eccléſiaſtique de cette Ville, de nous joindre à tous les Ordres de l'Etat, & de concourir, s'il eſt poſſible, à détourner de deſſus nos têtes les maux dont nous ſommes menacés.

Le Clergé de France aſſemblé vient de nous en donner l'exemple, & notre gloire eſt de marcher ſur ſes traces, ſur-tout dans un moment où le Gouvernement d'un vaſte Dioceſe eſt confié à nos ſoins, & où les Peuples attendent de nous les effets de notre tendre ſollicitude. Montrons que la Religion adopte les ſentimens du patriotiſme, & reſſerre les nœuds de la ſociété. Des Corps Eccléſiaſtiques, tels que les nôtres, ont déja fixé l'attention de leurs Provinces en prenant un vif intérêt à la choſe publique. La triſte ſituation où ſe trouve une claſſe nombreuſe de Citoyens vous impoſe le devoir rigoureux de n'y être point inſenſibles.

M. le Prevôt ayant recueilli les voix, il a été unanimement délibéré, 1°. D'adreſſer à M. le Comte de Perigord, Commandant en chef de cette Province, des réclamations pour le prier de faire ceſſer l'obſtacle qui s'oppoſe à l'Aſſemblée

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

du Conſeil Général de la Ville, leſquelles réclamations ſeront ſignées de tous Meſſieurs. 2°. D'écrire à M. le Baron de Breteuil une lettre ſur les maux qu'opere la révolution actuelle, & de le prier de préſenter à Sa Majeſté les doléances & ſupplications du Chapitre. 3°. Qu'une copie de ladite lettre ſera envoyée à M. de Fontanges, nommé par le Roi à l'Archevêché de Toulouſe, & qu'il ſera prié de vouloir bien partager la ſollicitude de ſon Chapitre. 4°. Qu'on enverra, avec les réclamations, la même lettre adreſſée à M. de Breteuil, à M. l'Abbé de Monteſquiou, Agent Général du Clergé. 5°. Enfin, que deux Députés du Chapitre porteront à M. le premier Préſident les vœux de la Compagnie, & lui remettront les réclamations & la lettre écrite à M. le Baron de Breteuil.

MALARET, Prévôt.

Suivent les réclamations préſentées à M. le Comte de Perigord par MM. d'Aldeguier & Barbazan Archidiacres; du Bourg & d'Héliot Chanoines; Roulland & de Vicques Chanoines-Cellériers, Députés.

MONSIEUR LE COMTE,

MINISTRES d'une Religion ſainte, notre premier devoir eſt de veiller & de contribuer au bonheur des Peuples; Sujets fideles & ſoumis à notre Roi, nous faiſons ſans ceſſe des vœux ardens pour la conſervation de ſa Perſonne, pour

le maintien de ſon autorité ; nous conſacrons notre zele à affermir ſes Peuples dans l'obéiſſance.

Dévouez à la Patrie, toujours diſpoſés, toujours prêts à faire pour elle les efforts les plus courageux, les plus grands ſacrifices ; aimant nos Concitoyens, plus touchés de leurs intérêts que des nôtres ; nous nous oublierons, s'il le faut, pour nous occuper d'eux ſans relâche & ſans réſerve.

C'eſt avec ces divers ſentimens, profondément & à jamais gravés dans notre ame, que nous venons, MONSIEUR, épancher devant vous, la vive douleur dont nous ſommes pénétrés à la vue de tant de maux qui accablent la Nation, qui déſolent cette Ville, digne d'un meilleur ſort, & qui ſembloit devoir l'eſpérer. Nous venons gémir en votre préſence de cet ordre rigoureux qui s'oppoſe à l'exécution du deſſein le plus ſage, du projet le plus pacifique. Nous le dirons, MONSIEUR, dans une détreſſe déja trop affligeante, que la crainte de plus grands maux aggrave encore, la réunion de toutes les claſſes des Citoyens, étoit le ſeul moyen capable d'aſſurer le calme.

Les premiers Ordres de cette Ville ſe mêlant avec tout les Ordres dans la foule des Citoyens, auroient ranimé leur confiance, auroit ſoutenu leur eſpoir, en leur rappellant ſans ceſſe la juſtice & la bienfaiſance du Prince, en rendant le Peuple comme témoin de leurs démarches vers le Trône, uniquement dirigées par cette douce & ferme croyance.

Nous vous conjurons, MONSIEUR LE COMTE, d'écarter promptement l'obſtacle qui s'oppoſe à

ces précieux effets ; de lever cet obſtacle funeſte qui arrête le ſuccès de ces vues utiles, de ces vues que Sa Majeſté a daigné encourager d'avance, en promettant, par l'organe de ſon Miniſtre, d'accueillir nos réclamations, nos doléances avec ſa bonté ordinaire, & de les peſer dans ſa ſageſſe, reſſource toujours conſolante pour ſes Peuples. Après vous en avoir prié, MONSIEUR, nous le requérons autant qu'il eſt en nous ; autant que l'extrême beſoin nous y autoriſe, beſoin qui vous eſt connu, ſi les rapports qui vous en ſont faits ne ſont pas infideles ; autant enfin que l'exigent l'intérêt de la Nation & celui de cette grande Ville, de ce vaſte Dioceſe, particuliérement confié à notre ſollicitude pendant la vacance du Siege.

Dans l'impoſſibilité où nous ſommes de réunir nos vœux à ceux des différens Ordres de cette Ville, nous ne garderons pas un lâche & honteux ſilence, nous porterons aux pieds du Trône nos doléances & nos ſupplications, en adhérant formellement aux réclamations du Clergé de France & de tous les Ordres de l'Etat.

MALARET, Prévôt ; D'ALDEGUIER ; DE BARBAZAN ; DASPE, Archidiacres ; DELILE, Grand-Chantre ; DEZES ; ROULLAND ; DRUILLE SAINT-MEDARD ; BOUTARIC ; DU BOURG ; MALAFOSSE ; DESINNOCENS ; D'HELIOT ; DE VICQUES ; SAINT-FELIX ; PONS ; CARRERE ; BETOU ; DEVER, Chanoines

LETTRE écrite par le Chapitre de l'Égli[ſ]e de Touloufe, à Monſieur le Baron DE BRETEUIL, *Miniſtre d'État.*

MONSEIGNEUR,

LA Providence ménage dans ſa bonté de ſalutaires révolutions aux Empires qu'elle protege. Elle fera renaître à ſon gré la proſpérité de la France du ſein de ſes plus grands malheurs. Cette confiance cependant ne nous diſpenſe pas, MONSEIGNEUR, du devoir ſacré que nous avons à remplir envers la Patrie & nos Concitoyens : dévoués par notre Miniſtere à leur ſoulagement, chargés pendant la vacance du Siege du gouvernement de ce vaſte Dioceſe, tenant au premier Ordre de l'Etat, formant dans cette Ville le Clergé d'une Cathédrale auſſi ancienne que la Monarchie, nous ne pouvons pas demeurer ſpectateurs inutiles de tant de maux qui affligent cette Ville & la Nation ; nous adreſſons au Ciel nos vœux, nos prieres, nos larmes ; nous implorons auſſi la juſtice & la bonté d'un Prince qui ne veut regner que par les Loix.

Nous pleurons nos Magiſtrats ; ils ſont proſcrits ; tous les Ordres des Citoyens réclament en vain ces Peres du Peuple, qu'un exil rigoureux tient éloignés du Sanctuaire de la Juſtice. Tant de familles ſont réduites à la plus affreuſe indigence ; les eſprits ſont abattus, tous les cœurs ſont flétris. Point de confiance en ces hommes nouveaux, jugés par l'opinion publique indignes des emplois importans dont ils ſont revêtus. La Nation entiere gémiſſant ſous les coups redoublés d'une autorité arbitraire, eſt réduite à craindre la main qu'elle aime à bénir... Quel ſpectacle, MONSEIGNEUR, & combien votre cœur ſenſible en eſt profondément affligé ! Voilà cependant les funeſtes effets de l'anéantiſſement ſubit & inopiné de nos plus ſalutaires Inſtitutions ; voilà les ſuites déſaſtreuſes d'un ſyſtême auſſi contraire aux vrais intérêts du Monarque, qu'à la propriété & à la liberté de ſes Peuples.

Une Adminiſtration bienfaiſante opere inſenſiblement le bien, ſait tolérer quelque temps les abus pour les corriger avec plus de ſuccès, proportionne les changemens à la diſpoſition générale des eſprits, prépare par des eſſais de grands ouvrages, & ne préſume pas que dans de vaſtes Provinces, dont les mœurs, les loix & les uſages ſont ſi différens, on puiſſe adopter une légiſlation uniforme.

Nous n'entrerons pas, MONSEIGNEUR, dans les diſcuſſions épineuſes du droit public de la France & du droit conſtitutionnel de diverſes Provinces ; nous ne remonterons pas à l'époque qui

vit la Nation déposer le Sceptre dans l'auguste Maison qui nous gouverne encore ; nous ne répéterons pas avec l'illustre Evêque de Clermont (petit Carême) » Que la Nation seule lui a confié la »puissance & l'autorité.... ; que c'est un surveillant »qu'elle a mis à sa tête pour la protéger & la dé»fendre. » Nous ne rappellerons pas ces temps heureux où les loix les plus salutaires, étant formées par l'autorité du Monarque & les vœux de ses fideles Sujets, chacun croyoit concourir à la félicité publique : alors la volonté du Prince étoit la volonté de tous ; & le Peuple Français offroit à l'univers le spectacle touchant d'un Roi citoyen, & d'une Nation libre & soumise.

Nous ferons parler deux hommes célebres, aussi habiles dans la Politique que dans la Religion, nés pour instruire les Rois & éclairer les Nations : »Le gouvernement absolu n'est point arbitraire, (Bossuet, Politique tirée de l'Ecriture Sainte) »c'est qu'il y a des Loix dans les Empires, »contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de »droit, & il y a toujours ouverture à revenir »contre, ou dans d'autres occasions ou dans »d'autres temps ; de sorte que chacun demeure »légitime possesseur de ses biens, personne ne »pouvant croire qu'il puisse jamais rien posséder »en sûreté au préjudice des Loix, dont la »vigilance & l'action contre les injustices & »les violences est immortelle ; & c'est ce qui »s'appelle le Gouvernement légitime opposé par »sa nature au Gouvernement arbitraire..... Il n'y »a aucune forme de Gouvernement, ni aucun

»établiſſement humain qui n'ait ſes inconvéniens, »de ſorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel »un long-temps a accoutumé le Peuple : c'eſt »pourquoi Dieu prend en ſa protection tous les »Gouvernements légitimes en quelque forme qu'ils »ſoient établis : qui entreprend de les renverſer »n'eſt pas ſeulement ennemi Public, mais encore »ennemi de Dieu. On ne trouvera donc pas le »bonheur de la ſociété humaine (Fénélon direc- »tion pour la conſcience d'un Roi) en changeant »& bouleverſant les formes déja établies, mais »en inſpirant aux Souverains que la ſûreté de »leur Empire dépend du bonheur de leurs Sujets, »& aux Peuples, que leur ſolide & vrai bonheur »demande la ſubordination. La liberté ſans ordre »eſt un libertinage qui attire le deſpotiſme ; l'ordre »ſans la liberté eſt un eſclavage qui ſe perd dans »l'anarchie. Quand les Souverains s'accoutument »à ne reconnoître d'autres Loix que leur volonté »abſolue, ils ſapent le fondement de leur puiſ- »ſance. Il viendra une révolution ſoudaine & vio- »lente, qui, loin de modérer leur autorité exceſ- »ſive l'abattra ſans reſſource ».

Faſſe le Ciel que jamais nous & nos neveux dans la poſtérité la plus reculée ne ſoyons les témoins de cet effroyable bouleverſement. Le Trône des Bourbons eſt inébranlable, il repoſe ſur la protection ſpéciale de la providence & ſur l'amour des Français. Que le Roi daigne ſe placer au milieu d'eux, qu'à l'exemple de nos plus grands, de nos meilleurs Rois, il s'environne de ſa Nation aimante & généreuſe, il la verra conſentir

avec joie aux plus grands ſacrifices, s'empreſſer de lui offrir des reſſources proportionnées aux beſoins. C'eſt ſur-tout dans cette auguſte Aſſemblée qu'il trouvera de conſeils dignes de la Majeſté de l'Etat, qu'il dictera les meilleures Loix, qu'il réformera plus efficacement les abus, qu'il rétablira, qu'il améliorera ſes finances. Là mieux que par-tout ailleurs, il jouira ſans mêlange de la ſatisfaction qui nait du ſentiment, de la grandeur & du pouvoir légitime ; il goûtera le charme de commander à une Nation libre & éclairée, il éprouvera les douces émotions d'un pere environné de ſes enfants.

Cet inſtant propice ne ſauroit être aſſez rapproché, cependant la Nation ſouffre, le peuple gémit & demeure expoſé aux dangers des horreurs d'une ſituation trop violente. Daignez, MONSEIGNEUR, la préſenter à Sa Majeſté, la bonté de ſon cœur n'en ſupportera pas l'idée, bientôt elle nous rendra nos Magiſtrats, elle les rétablira dans tous leurs droits & dans leurs fonctions ; elle nous donnera un nouveau gage de la ſtabilité de notre conſtitution en retirant les nouvelles Loix, elle ſe hâtera de convoquer les États-Généraux.

Tels ſont, MONSEIGNEUR, les vœux que nous formons avec le Clergé de France, avec tous les Ordres de l'État : daignez les porter au pied du Trône, daignez appuyer de votre puiſſante protection ces doléantes dictées par le zele le plus pur. Nous devions les réuuir à celles de cette Ville dans une Aſſemblée Générale déja convoquée,

mais dont la tenue a été ſuſpendue par un ordre ſupérieur : nous avons prié M. le Comte de Périgord de lever cet obſtacle, notre juſte réclamation demeurant ſans effet, nous avons l'honneur de vous l'adreſſer comme un nouvel objet de nos ſuplications.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs.

Les Prévôt, Dignitaires & Chanoines de l'Egliſe de Toulouſe.

MALARET, Prévôt; D'ALDEGUIER; DE BARBAZAN; DASPE, Archidiacres; DELILE, Grand-Chantre; DEZES; ROULLAN; DRUILLE-SAINT-MEDARD; BOUTARIC; DU BOURG; MALAFFOSSE; DESINNOCENS; D'HELIOT; DE VICQUES; SAINT-FÉLIX; PONS; CARRERE; BETOU; DEVER, Chanoines.

Toulouſe, le 10 *Juillet* 1788.

LETTRE écrite par le Chapitre de l'Égliſe de Toulouſe, à Mgr. DE FONTANGES, nommé à l'Archevêché de Toulouſe.

MONSEIGNEUR,

VOUS approuverez notre zele ; cette confiance ſerviroit à le ranimer ſi ce n'étoit pas aſſez de l'objet qui l'enflamme. Daignez lire notre Lettre à M. le Baron de Breteuil, & nos réclamations auprès de M. le Comte de Périgord. Vous y trouverez nos motifs, nos vues, & les ſentimens qui les dirigent ; vous y reconnoîtrez, MONSEIGNEUR, notre tendre affection particuliere pour ce Peuple qui va être le vôtre ; & à ce titre nous avons acquis déja des droits flatteurs, autant que juſtes à votre reconnoiſſance ; vous y verrez le tableau racourci, mais fidele des cruels effets de l'indigence, des alarmes & de l'effroi dont nous ſommes les triſtes témoins. Nous ne craignons pas, MONSEIGNEUR, de le mettre ſous vos yeux quoique nous ſachions bien qu'il déchirera votre ame. C'eſt notre devoir, & nous y ſommes encore invités par d'autres conſidérations puiſſantes ; vous nous ſaurez bon gré de nos ſoins, vous accréditerez nos démarches ; vous appuyerez nos ſupplications ; vous vous placerez à notre tête, & nous concourrons plus efficacement au bonheur de vos Ouailles, à la proſpérité d'une

grande Nation au milieu de laquelle vous occupez à tous égards un rang distingué.

Nous sommes avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs

Les Prévôt, Dignitaires & Chanoines de l'Eglise de Toulouse.

MALARET, Prévôt ; D'ALDEGUIER ; DE BARBAZAN ; DASPE, Archidiacres ; DELILE, Grand-Chantre ; DEZES ; ROULLAND ; DRUILLE-SAINT-MEDARD ; BOUTARIC ; DU BOURG ; MALLAFOSSE ; DESINNOCENS ; D'HELIOT ; DE VICQUES ; SAINT-FELIX ; PONS ; CARRERE ; BETOU ; DEVER, Chanoines.

A Toulouse, le 10 *Juillet* 1788.

LETTRE écrite à Monſieur l'Abbé DE MONTESQUIOU, Agent Général du Clergé de France.

MONSIEUR L'ABBÉ,

NOUS ſommes chargés par le Chapitre de Toulouſe d'avoir l'honneur de vous adreſſer une copie de ſa Lettre à Monſieur le Baron de Breteuil, & de ſes réclamations auprès de Monſieur le Comte de Perigord : veuillez prendre la peine de les lire. Quand vous en aurez connu l'objet, nous vous intéreſſerons infailliblement à nos démarches; peut-être trouverez-vous à propos de leur imprimer un caractere auguſte en leur ménageant l'aveu du Clergé de France. Nous le deſirons ardemment. En eſt-ce aſſez pour y prétendre ? Nous nous en remettons à Vous, MONSIEUR L'ABBÉ, à l'importance de la cauſe que nous plaidons, à votre généreuſe diſpoſition connue autant qu'applaudie, & auſſi aux ſentimens particuliers que notre Compagnie ſe croit en droit d'attendre de Vous à titre de retour.

Nous ſommes avec reſpect,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Les Célériers du Chapitre de l'Egliſe de Toulouſe.

ROULLAND, DE VICQUES.

Toulouſe le 12 *Juillet* 1788.